

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN
VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2016-528 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-506
RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 octobre 2016, le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le *Règlement numéro 2016-528 modifiant le Règlement numéro 2014-506 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*.

L'objet de ce règlement est d'énoncer de nouvelles mesures au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le *Règlement numéro 2016-528 modifiant le Règlement numéro 2014-506 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est disponible au bureau de la municipalité situé au 245, chemin Picard à Shefford, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Shefford, ce 5 octobre 2016.



SYLVIE GOUGEON
Directrice générale et secrétaire-trésorière